

Les frais du contrat de capitalisation HAUSSMANN CAPITALISATION+*

Montant minimal de versement initial : 250 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte

- 1,15% maximum

2/ Gestion Sous Mandat Dédiée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment Géré, ne supporte pas de frais

Supports unités de compte

- Compartiment Libre : 1,15% maximum
- Compartiment Géré : 1,5% de frais supplémentaires maximum au titre du mandat d'ordre d'arbitrage

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,94%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77%
Fonds obligations (moyenne)	1,22%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,47%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,85%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,22%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,89%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,67%

2/ GSM Dédiée

Ensemble des fonds (moyenne)	1,64%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,39%

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre	
<ul style="list-style-type: none"> 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP 	
2/ proportionnels ou forfaitaires en GSM Dédiée	
<ul style="list-style-type: none"> 0,50% maximum pour chaque arbitrage entre les supports du « Compartiment Libre », ou du « Compartiment Libre » vers le « Compartiment Géré » ou du « Compartiment Géré » vers le « Compartiment Libre » de la GSM Dédiée. A ce taux s'ajoute 0,50% pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP. Gratuit pour un arbitrage au sein du « Compartiment Géré » 	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais de rachat	Pour toute demande de rachat total ou partiel intervenant au cours des quatre premières années de souscription, le montant du rachat total sera diminué de la rémunération du support Sécurité en euros et du support Sécurité Infra Euro (intérêts crédités, bonus sur encours et participation aux bénéfices) afférente à la première année de souscription. En cas de rachat partiel, les frais de sortie seront réduits en proportion du montant racheté. Ces frais ne pourront pas excéder 5,00 % du montant racheté.

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.